FICHES THÉMATIQUES

3.1 L'emploi industriel en France

Alors que, depuis 2005, l'emploi a fortement progressé dans l'ensemble de l'économie (création nette de 184 000 emplois en 2005, de 283 000 en 2006 et de 384 000 en 2007), le recul de l'emploi salarié industriel s'est poursuivi, mais à un rythme moindre: l'emploi « direct »* (hors intérim) a diminué de 1,5 % entre décembre 2006 et décembre 2007, soit une perte nette de 40 700 emplois, après des pertes de 60 600 emplois en 2006 et de 88 300 en 2005. L'intérim* a augmenté de 5,8 % entre décembre 2006 et décembre 2007, ce qui représente la création nette de 16 000 emplois (après + 5 900 en 2006). Ainsi, au total, l'industrie n'a perdu que 24 700 emplois entre décembre 2006 et décembre 2007, après en avoir perdu 54 700 l'année précédente et près de 100 000 en 2005.

L'intérim est très sensible à la conjoncture : les emplois intérimaires sont les premiers touchés pour ajuster la demande de main-d'œuvre au ralentissement de l'activité ; de même, lorsque celle-ci repart, dans un premier temps, ce sont ces effectifs qui sont mobilisés. Le secteur automobile est typique de ce mouvement. Dans l'ensemble de l'industrie, le poids de l'intérim (7,3 %) s'est accru au cours des deux dernières années : sa part n'était que de 6,6 % fin 2005 et de 6,9 % fin 2006.

Sur plus longue période - depuis 2000 - ce sont près de 500 000 emplois salariés directs qui ont disparu en France dans l'industrie, de sorte que, fin 2007, l'emploi industriel ne représentait plus que 13,3 % de l'emploi total dans l'Hexagone, contre 15,9 % en 2000. Cette diminution résulte de plusieurs facteurs structurels : l'externalisation croissante de fonctions auxiliaires auparavant intégrées aux entreprises industrielles, les gains de productivité importants réalisés dans l'industrie et la perte de compétitivité de certains secteurs d'activité. Celle-ci se traduit, dans certains cas, par des délocalisations d'entreprises, qui induiraient la suppression de 10 000 à 15 000 emplois industriels par an (cf. fiche 5.4).

Selon l'importance de ces différents facteurs, les évolutions de l'emploi sont contrastées par grand secteur industriel.

Dans les biens d'équipement, l'emploi direct (+ 1 100) et plus encore l'intérim (+ 3 100) se sont accrus en 2007. Les biens d'équipement enregistrent une nette amélioration depuis 2005, alors qu'ils perdaient des emplois depuis 2000.

Dans le secteur automobile, l'emploi direct recule de nouveau fortement en 2007 (-10 000, après - 11 000 en 2006). Le rebond de l'activité profite à l'intérim, dont les effectifs augmentent de 2 200 postes, après un recul de 4 300 en 2006.

Dans les biens de consommation, l'emploi diminue de nouveau fortement. Le manque de compétitivité de ce secteur face aux produits importés notamment en provenance d'Asie en est la cause essentielle. L'effectif direct du secteur s'est replié de près de 20 % depuis 2000.

Dans les biens intermédiaires, les pertes nettes d'emploi restent substantielles. Depuis 2000, l'emploi direct du secteur s'est replié de près de 15 %.

À un niveau plus détaillé, quelques secteurs seulement sont créateurs nets d'emplois. En premier lieu, les industries des équipements mécaniques (+ 4 400 emplois directs), dont l'activité est tirée aussi bien par une demande intérieure dynamique que par des exportations en forte croissance, notamment à destination de l'Allemagne. Les secteurs de la construction navale, aéronautique et ferroviaire tirent également profit des exportations, de même que la pharmacie-parfumerie-entretien. Mais les créations nettes sont modérées : moins d'un millier et un peu plus de 500 respectivement.

Au contraire, les pertes sont importantes dans le textile (-3 900) et l'habillement-cuir (-3 500), où le recours à la sous-traitance étrangère s'accentue, les équipements du foyer, qui manquent de compétitivité face aux produits asiatiques, (-8 200), les équipements électriques et électroniques (-4 200), l'édition-imprimerie-reproduction (-5 200), la chimie caoutchouc-plastique (-7 500) engagée dans un long processus de restructuration.

- * Voir « Définitions » en annexe.
- Statistiques de l'Acoss : www.acoss.fr/
- Tableau de bord de l'emploi, Sessi : http://www.industrie.gouv.fr/sessi/tableau bord/tbei/tbei.htm.

L'emploi industriel en France 3.1

1. Emploi salarié industriel en France

			milliers
En fin d'année	2006/2005	2007/2006	2007
Emploi direct (1)			
Industries agroalimentaires	-6,2	0,9	559,1
Biens de consommation	-14,3	-16,3	573,8
Industrie automobile	-11,0	-10,0	268,1
Biens d'équipement	-0,2	1,1	767,7
Biens intermédiaires	-26,8	-16,6	1 277,9
Énergie	-2,1	0,3	232,1
Industrie	-60,6	-40,7	3 678,6
Volume d'intérim (2)			
Industries agroalimentaires	1,5	4,4	46,4
Biens de consommation	-0,1	1,0	32,2
Industrie automobile	-4,3	2,2	28,2
Biens d'équipement	5,4	3,1	61,3
Biens intermédiaires	2,8	4,8	115,1
Énergie	0,7	0,5	7,1
Industrie	5,9	16,0	290,3
Emploi total (1 + 2)			
Industries agroalimentaires	-4,8	5,3	605,5
Biens de consommation	-14,4	-15,3	606,0
Industrie automobile	-15,3	-7,8	296,3
Biens d'équipement	5,2	4,2	829,0
Biens intermédiaires	-24,0	-11,8	1 393,0
Énergie	-1,4	0,8	239,2
Industrie	-54,7	-24,7	3 968,9

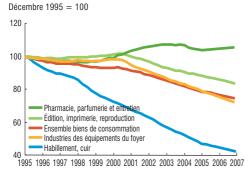
Sources: (1) Insee, nombre d'emplois, CVS; (2) Dares, volume d'emplois en équivalent temps plein, CVS et lissé.

3. Évolution de l'emploi salarié industriel direct en France depuis 2000

2000 à 2007		
milliers	%	
-16,7	-2,9	
-140,6	-19,7	
-25,3	-8,6	
-69,9	-8,3	
-221,3	-14,8	
-13,7	-5,6	
-487,4	-11,7	
	milliers -16,7 -140,6 -25,3 -69,9 -221,3 -13,7	

Source: Insee, nombre d'emplois, CVS,

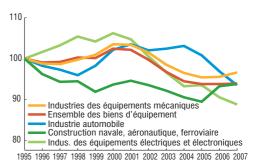
5. Emploi salarié direct dans les biens de consommation



Source : Insee, données CVS.

2. Emploi salarié direct dans l'automobile et les biens d'équipement

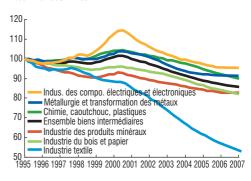
Décembre 1995 = 100



Source : Insee, données CVS.

4. Emploi salarié direct dans les biens intermédiaires

Décembre 1995 = 100



Source : Insee, données CVS.

6. Emploi salarié direct dans l'énergie Décembre 1995 = 100

100

80
Eau, gaz, électricité
Ensemble énergie
Combustibles et carburants

1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007

Source : Insee, données CVS.

3.2 L'emploi industriel dans les régions

Au 31 décembre 2006, le nombre total d'emplois salariés en France métropolitaine était de 21,7 millions de personnes, en progression de 2 % de 2003 à 2006. Avec plus de cinq millions de salariés, l'Île-de-France concentre près du quart des emplois métropolitains. Suivent Rhône-Alpes, Provence - Alpes - Côte d'Azur, Nord - Pas-de-Calais et Pays de la Loire.

Les établissements industriels emploient 3,6 millions de salariés, soit 16,7 % de l'emploi total, en recul de 1,7 point de 2003 à 2006. Les régions industrielles se situent plutôt au nord d'une ligne Nantes-Grenoble. Ainsi, dans des régions de tradition industrielle ancienne, comme la Champagne-Ardenne, la Franche-Comté, l'Alsace, la Picardie, environ un quart des emplois sont situés dans le secteur industriel. Le poids de l'industrie est également important dans les Pays de la Loire, où l'industrialisation est plus récente, et la Haute-Normandie.

À l'opposé, l'industrie emploie moins de 11 % de l'effectif total dans trois régions du sud de la France (Languedoc-Roussillon, Provence - Alpes - Côte d'Azur et Corse) et en Île-de-France.

Un emploi industriel sur six est localisé en Îlede-France, notamment dans l'éditionimprimerie-reproduction, la pharmacie, la construction automobile, le matériel de mesure et de contrôle et la construction aéronautique et spatiale.

Rhône-Alpes est la deuxième région industrielle française, avec 12 % des effectifs industriels. Les secteurs les plus représentés sont la transformation des matières plastiques, les services industriels du travail des métaux et la fabrication de matériel électrique.

Troisième région industrielle en termes d'effectifs, les Pays de la Loire regroupent plus

de 7 % de l'emploi industriel, principalement dans les IAA, la fabrication d'équipements automobiles, la construction navale, la transformation des matières plastiques et les services industriels du travail des métaux.

Suit le Nord - Pas-de-Calais, où cinq secteurs dominent: les IAA, la construction automobile, le verre, la transformation des matières plastiques et la sidérurgie.

Certaines autres régions présentent une spécialisation marquée, bien que leur poids industriel soit moins important. Si l'on s'en tient pour chaque région au secteur ayant la plus forte spécificité, le caoutchouc se détache en Auvergne, l'industrie des viandes en Bretagne, la construction aéronautique et spatiale en Aquitaine et en Midi-Pyrénées, la fabrication de matériel électrique dans le Limousin.

Les secteurs industriels présentent souvent une spécificité régionale. Ainsi, 30 % des effectifs des entreprises des biens de consommation sont situés en Île-de-France. La Bretagne et les Pays de la Loire emploient plus de 22 % des effectifs des IAA. L'automobile est surtout présente en Île-de-France et dans le Nord-Pas-de-Calais et les biens d'équipement en Île-de-France et en Rhône-Alpes.

À l'inverse, toujours en termes d'emplois, les biens intermédiaires sont beaucoup moins concentrés géographiquement : 38 % de leurs effectifs sont répartis dans les quatre premières régions, alors que 42 % des effectifs industriels y sont localisés.

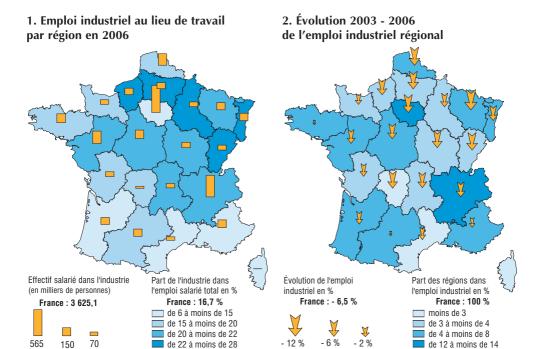
L'emploi industriel a baissé de 6,5 % entre 2003 et 2006. Le recul est le plus marqué en Lorraine (- 12 %) et dans le Nord - Pas-de-Calais (- 10 %), tandis que la Bretagne et Midi-Pyrénées ont perdu moins de 1 % de leur emploi industriel pendant cette période.

- sur le site du Sessi : http://www.industrie.gouv.fr/sessi/regions/so region.htm
- sur le site de l'Insee : http://www.insee.fr/fr/regions
- « Sessi régions », CD-Rom, Chiffres clés Référence, Sessi, 2007.

L'emploi industriel dans les régions 3.2

Champ: établissements industriels (toutes tailles).

Source: Insee, estimations au 31/12/2003 et 31/12/2006.



Champ: établissements industriels (toutes tailles). Source: Insee, estimation au 31/12/2006.

3. L'emploi industriel régional par secteur d'activité en 2006

en milliers

	IAA	Biens de consommation	Automobile	Biens d'équipement	Biens intermédiaires	Énergie	Total
Alsace	23,2	18,9	18,1	35,2	49,4	8,4	153,2
Aquitaine	29,1	19,1	4,3	35,6	48,1	11,1	147,4
Auvergne	14,4	12,3	1,7	10,0	51,1	3,4	92,9
Bourgogne	15,7	14,2	6,0	21,0	52,2	4,2	113,3
Bretagne	67,5	21,0	10,8	35,8	43,7	6,7	185,6
Centre	20,0	36,1	9,5	36,8	63,5	12,0	178,0
Champagne-Ardenne	17,2	12,3	5,6	13,2	46,1	4,9	99,2
Corse	2,1	0,4	0,0	0,9	1,1	1,1	5,7
Franche-Comté	10,3	13,7	23,1	15,2	38,3	2,2	102,9
Île-de-France	48,6	168,4	56,1	134,0	106,5	50,9	564,5
Languedoc-Roussillon	16,7	9,3	0,8	14,0	20,8	9,2	70,8
Limousin	6,9	6,2	1,5	4,8	18,9	2,4	40,7
Lorraine	18,7	15,9	19,4	20,3	66,1	11,1	151,6
Midi-Pyrénées	24,6	15,8	3,1	49,3	45,8	10,7	149,4
Nord - Pas-de-Calais	36,3	23,2	28,4	36,8	101,4	11,9	238,0
Basse-Normandie	20,1	12,0	10,4	14,0	28,7	7,5	92,7
Haute-Normandie	14,3	16,5	13,9	24,8	54,5	11,0	135,0
Pays de la Loire	57,1	39,3	14,7	60,3	80,8	9,2	261,5
Picardie	18,8	16,4	6,2	20,8	63,5	3,9	129,6
Poitou-Charentes	17,9	12,3	6,1	23,8	34,1	5,0	99,2
Provence - Alpes - Côte d'Az	ur 27,4	20,5	1,4	43,1	51,5	18,2	162,0
Rhône-Alpes	47,2	57,8	22,8	96,5	197,0	30,6	451,9
Ensemble	554,3	561,7	263,7	746,3	1 263,4	235,7	3 625,1

Champ: établissements industriels (toutes tailles).

Source : Insee, estimation au 31/12/2006.

3.3 L'emploi industriel dans les pays de l'OCDE en 2007

Fin 2007, le secteur de l'industrie (y compris IAA et énergie) occupe près de 36 millions de personnes dans l'Union européenne à 25 (UE à 25). Cela représente 17 % des emplois de l'économie européenne.

Le poids de l'industrie dans l'emploi de l'ensemble de l'économie est plus faible en France que dans l'ensemble de l'UE à 25. Il est inférieur à celui de chacun de ses principaux partenaires, hormis le Royaume-Uni. La part la plus élevée revient à l'Italie, suivie de l'Allemagne puis, loin derrière, de l'Espagne. L'emploi industriel a augmenté de 0,4 % dans l'UE à 25. Cette hausse confirme celle observée en 2006 (+ 0,2 %), après plusieurs années de baisse. En effet, après le retournement de la conjoncture industrielle début 2001, l'activité avait rebondi de la mi-2003 à la mi-2004 mais avait ensuite stagné jusqu'au début de l'année 2005. Après un début d'année encourageant, l'activité a stagné au second trimestre et le dernier trimestre a enregistré un léger recul, en écho à la dégradation de l'économie mondiale, sous l'effet de la crise des *subprimes*.

En Espagne, après trois années de croissance, l'emploi industriel a reculé (- 0,9 %) malgré un bon dernier trimestre atténuant les effets d'un premier semestre en net recul. Au cours de l'année, le retournement du marché immobilier s'est diffusé à l'ensemble de l'économie et le taux de chômage est en hausse.

En Italie, les effectifs de l'industrie sont demeurés quasiment stables. La hausse acquise au premier semestre s'est contractée par la suite.

En Allemagne, après six années consécutives de recul de l'emploi industriel, 2007 est une année de renouveau avec une croissance de + 1,5 % des effectifs. Cette embellie, observée au second semestre 2006, s'est confirmée tout au long de l'année à l'image de l'économie allemande.

En France, la diminution des effectifs de l'industrie reste prononcée (- 1,5%) et confirme la tendance observée depuis 2001. Pendant

ces six années, la chute des effectifs a été régulière et constante : chaque trimestre on observe une baisse de l'emploi dans l'industrie française.

Au Royaume-Uni, l'emploi industriel continue de décroître, comme en 2006, mais beaucoup moins rapidement qu'auparavant.

Aux États-Unis, après une légère croissance des effectifs en 2006, le recul observé les années précédentes a repris en 2007. Le pays est en effet confronté à une grave crise de l'immobilier, renforcée par une crise financière affectant l'ensemble de l'économie.

Le Japon a traversé une décennie de difficultés économiques, l'emploi industriel reculant systématiquement chaque année, parfois très fortement (-6,3 % en 2002). L'activité manufacturière est redevenue dynamique depuis l'automne 2005, et la progression de l'emploi a repris (+1,7 % en 2006). Cependant, elle reste très modérée en 2007 (+0,3 %).

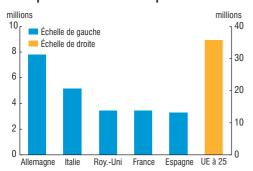
Dans l'industrie manufacturière, les parts des effectifs des tranches d'âge extrêmes, les 55 ans ou plus et, dans une moindre mesure, les moins de 25 ans, sont plus faibles en France, mais aussi en Italie, que dans l'ensemble de l'UE à 25. Les 55 ans ou plus pèsent en particulier beaucoup moins en France qu'au Royaume-Uni (respectivement 9 % et 17,7 % en 2006). En revanche, la proportion des salariés âgés de 50 à 55 ans est plus élevée en France qu'à l'étranger. Quant aux moins de 25 ans, ils sont proportionnellement un peu moins nombreux en France (8,7 %) qu'au Royaume-Uni (9,7 %), mais un peu plus nombreux qu'en Italie (7,2 %).

Les femmes s'orientent moins souvent vers l'industrie manufacturière en France que dans l'ensemble de l'UE à 25 (respectivement 9,5 % et 14,6 % en 2007). La part de l'emploi féminin dans l'industrie manufacturière en France est nettement plus faible qu'en Italie (17,5 %) et qu'en Allemagne (16,6 %) mais identique à celle du Royaume-Uni (9,5 %).

- http://ec.europa.eu/eurostat
- http://www.bls.gov/fls/flscomparelf.htm

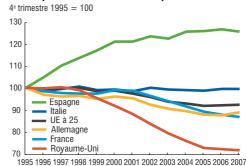
L'emploi industriel dans les pays de l'OCDE en 2007 3.3

1. Emploi industriel en Europe fin 2007



Données désaisonnalisées sauf pour le Royaume-Uni. Source : Eurostat - Comptes nationaux.

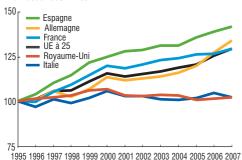
2. Emploi industriel en Europe



Données désaisonnalisées sauf pour le Royaume-Uni. Source : Eurostat - Comptes nationaux.

3. Valeur ajoutée industrielle en volume en Europe

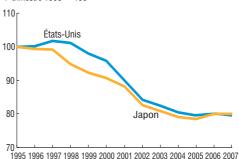
4e trimestre 1995 = 100



Source : Eurostat - Comptes nationaux.

4. Emploi manufacturier aux États-Unis et au Japon

4e trimestre 1995 = 100



Note : la classification utilisée pour l'emploi aux États-Unis change en 2000, conduisant à réduire l'emploi manufacturier après 2000. Champ : y compris IAA.

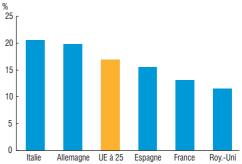
Source : Bureau of Labor Statistics.

5. Structure par âge de l'emploi manufacturier en Europe en 2007

					%
	15-24 ans	25–39 ans	40-49 ans	50 ans ou plus	55 ans ou plus
UE à 25 Allemagne Espagne France Italie Royaume-Ur	10,0 11,6 9,6 8,7 7,2 ni 9,7	39,5 32,1 45,8 40,8 45,0 34,3	27,7 31,1 23,4 28,6 28,7 27,2	22,8 25,2 21,2 21,9 19,1 28,8	11,5 13,5 11,5 9,0 8,4 17,7

Champ: industrie manufacturière y compris IAA. Source: Eurostat - Enquête sur les forces de travail.

6. Part de l'emploi industriel dans l'emploi de l'ensemble de l'économie fin 2007



Source: Eurostat - Comptes nationaux.

3.4 La durée du travail

Fin 2007, la durée hebdomadaire conventionnelle* du travail des salariés à temps complet (hors salariés sous le régime du forfait jours) était de 35,4 heures en moyenne dans les entreprises industrielles de 10 salariés ou plus. Elle n'a pas varié depuis la fin de l'année 2002. 5,6 % des salariés des entreprises industrielles de 10 salariés ou plus travaillaient à temps partiel fin 2007. Cette part a très légèrement reculé au cours des dernières années. Elle est très inférieure à celle de l'ensemble des secteurs concurrentiels (15,7 %).

L'entrée en vigueur de la loi dite « TEPA* » au 1er octobre 2007 a engendré une forte augmentation du volume d'heures supplémentaires déclarées par salarié, particulièrement dans l'industrie (+ 36 % pour les salariés à temps complet entre le quatrième trimestre 2006 et le quatrième trimestre 2007) alors qu'il stagnait depuis la fin 2004 (cf. encadré de la vue 3 sur l'emploi).

Cependant, la durée hebdomadaire de travail habituelle* à temps complet est restée stable entre le quatrième trimestre 2006 et le quatrième trimestre 2007 (39,2 heures). Le ralentissement de la baisse des effectifs a entraîné un ralentissement de la baisse du nombre total d'heures travaillées entre 2005 et 2007, le taux de temps partiel ainsi que la durée hebdomadaire habituelle du travail étant quasi stables.

La mesure TEPA est deux fois plus utilisée par les entreprises de 10 salariés ou plus que par les moins de 10 salariés. Aussi, comme l'industrie compte relativement plus de grandes entreprises, la part d'entreprises industrielles utilisatrices de la mesure au quatrième trimestre 2007 est plus élevée que la moyenne de l'ensemble de l'économie (37,1 %) dans tous les secteurs. Cette part est particulièrement élevée dans l'automobile (71,3 %), la métallurgie et la transformation des métaux (71,1 %), les

équipements mécaniques (67,4 %).

Les entreprises des équipements mécaniques ainsi que de la métallurgie et la transformation des métaux utilisent le plus intensément le dispositif : respectivement 14,9 et 14,3 heures supplémentaire par salarié au quatrième trimestre 2007 ; les autres secteurs de l'industrie ont utilisé nettement moins intensément ce dispositif. Ce recours important au dispositif se situe dans un contexte où les équipements mécaniques sont une des rares activités à créer des emplois dans l'industrie en 2007 : selon l'ANPE, ce secteur est confronté à des difficultés d'embauche. En revanche, dans la métallurgie et la transformation des métaux, les effectifs sont en baisse en 2007 (- 0,5 %).

Au sein de l'Union européenne, les salariés à temps complet de l'industrie manufacturière ont la durée hebdomadaire de travail habituelle la plus courte en France (39,2 heures) puis en Allemagne (40,4 heures). La durée hebdomadaire habituelle du travail est bien plus élevée en Pologne (41,3 heures), en République tchèque (41,4 heures) et au Royaume-Uni (42,5 heures).

Cependant, dans l'industrie, temps complet et temps partiel confondus, la durée hebdomadaire habituelle du travail en France est supérieure à celle de l'Allemagne. Deux raisons expliquent ce phénomène : en Allemagne, la part des emplois à temps partiel est plus élevée et la durée moyenne des temps partiels est plus courte.

Dans l'ensemble de l'économie, temps complet et temps partiel confondus, la durée annuelle du travail est d'environ 1 560 heures en France. Elle est supérieure à celle de l'Allemagne et des Pays-Pays mais inférieure à celle du Royaume-Uni, de l'Espagne, du Japon, de l'Italie et des États-Unis et, plus encore, de plus de 20 % à celle déclarée en République tchèque ou en Pologne.

Pour en savoir plus

· * Voir « Définitions » en annexe.

1. Durée hebdomadaire conventionnelle du travail par secteur

Variations en niveau 2007/ 2007/ 2007 2007 2000 2001 2002 IAA 35.3 -0.8 -0.4-0.1Biens de consommation 35,3 -0.8 -0.20.0 Automobile 35,1 -0,5 0,0 0,1 Biens d'équipement 35,6 -1,2-0,4 0,0 Biens intermédiaires 35.4 -1.2 -0.3 0.0 Énergie 34,9 -0,20,0 0,0 Industrie 35,4 -1,0 -0,3 0,0

Champ : salariés à temps complet des entreprises de 10 salariés ou plus, en fin d'année.

Source : Dares - enquête Acemo.

3. Évolution du nombre moyen d'heures supplémentaires trimestrielles par salarié à temps complet en 2007

			heures
	4º trim. 2006	4º trim. 2007	Glissement annuel (%)
IAA	6,1	7,7	26,0
Biens de consommation	4,5	6,8	51,8
Automobile	4,4	6,8	53,0
Biens d'équipement	6,5	9,2	42,2
Biens intermédiaires	6,7	9,2	38,1
Énergie	7,8	6,5	-16,6
Ensemble industrie	6,1	8,3	35,8

Champ: entreprises de 10 salariés ou plus.

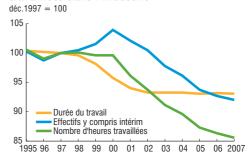
Source : Dares, enquête Acemo.

5. Durée hebdomadaire habituelle du travail des salariés à temps complet

						heures
	2004	2005	2006	2007	2006T4	2007T4
UE à 25 UE à 15 France Allemagne Italie RoyUni Espagne Pologne Rép. tchèque	40,3 40,2 38,9 39,8 39,2 42,8 40,4 41,3	40,4 40,3 39,1 40,0 39,3 42,6 41,0 41,4	40,5 40,3 39,1 40,3 39,3 42,4 40,9 41,2	40,5 40,3 39,2 40,3 39,2 42,5 40,8 41,3	40,5 40,3 39,2 40,4 39,2 42,5 40,9 41,4	40,4 40,3 39,2 40,4 39,1 42,5 40,7 41,3 41,4
Slovaquie	40,5	40,8	40,9	40,9	40,9	40,9

Champ : industrie manufacturière. Source : Eurostat - enquête force de travail.

2. Effectifs, durée du travail et nombre d'heures travaillées dans l'industrie



Sources : Insee et Dares.

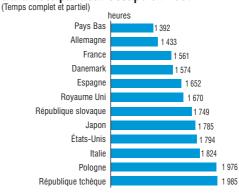
4. Part des entreprises ayant déclaré une exonération TEPA⁽¹⁾ au 4^e trimestre 2007



(1) Loi nº 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (dite loi « TEPA »).

Source : Acoss - Urssaf (exploitation des bordereaux de cotisations).

6. Nombre annuel moyen d'heures travaillées par actif occupé en 2007



Champ : ensemble de l'économie.

Source: OCDE.

3.5 La formation des salariés

Les filières « industrielles »* des baccalauréats technologique et professionnel se sont fortement développées entre 1995 et 2001 : le nombre d'admis au baccalauréat y a progressé plus rapidement que dans l'ensemble des filières (technologique, professionnelle et générale). En conséquence, leur part parmi les admis au baccalauréat est passée de 13 % en 1995 à 16,8 % en 2001. Depuis 2001, cette part s'est stabilisée un peu au-dessous de 17 % (16,8 % en 2007). La part de bacheliers de la filière générale scientifique*, après avoir atteint son plus haut niveau en 2006 (28 %), retombe à 27 % en 2007.

Dans l'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants des filières « industrielles » et scientifiques (hors santé)* a diminué de 1,2 % entre 2005 et 2006, mais leur part, à 23 % de l'ensemble des étudiants, est stable depuis 2004. Le nombre d'étudiants inscrits dans les formations d'ingénieurs (écoles d'ingénieurs et universités) a continué de progresser en 2006, mais à un rythme ralenti (+ 1 %). Après une baisse importante entre 2000 et 2004, les effectifs des IUT ont augmenté en 2005 et 2006 (respectivement + 0,2 % et + 1 %).

En France, les jeunes se tournent davantage que leurs voisins européens vers des formations supérieures en mathématiques, sciences et technologie*: en 2005, 22,5 % des jeunes de 20 à 29 ans avaient un tel diplôme en France, contre 12,9 % dans l'UE à 27.

En 2006, 37 % des salariés de l'industrie avaient un diplôme d'une spécialité « industrielle ». Mais, les filières « industrielles » ne mènent pas uniquement à des emplois dans l'industrie. Ainsi, 20 % des salariés des autres secteurs étaient aussi titulaires d'un diplôme d'une spécialité « industrielle ».

Les salariés de l'industrie ont moins fréquemment que leurs collègues des autres secteurs un diplôme de niveau bac ou plus : en 2006, leur part était de 39 %, contre 47 % pour les salariés de l'ensemble des secteurs concurrentiels non agricoles (SCNA). Mais

l'écart est nettement plus réduit pour les moins de 35 ans : respectivement 59 % et 63 %.

En 2006, 277 000 nouveaux contrats d'apprentissage ont été enregistrés dans le secteur marchand. La hausse reste soutenue (+ 5 %, après + 6 % en 2005). La part des IAA dans ces embauches continue de décliner sensiblement ; elle est stable, voire en légère augmentation dans les autres secteurs industriels. Au total, l'industrie a accueilli 20,5 % de ces nouveaux apprentis.

Le contrat de professionnalisation s'est progressivement substitué aux anciens contrats en alternance - contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation - à partir du 1er octobre 2004. Il vise à favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle par l'acquisition d'une qualification répertoriée. En 2006, 144 000 nouveaux contrats ont été enregistrés par les directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, soit 50 % de plus qu'entre octobre 2004 et décembre 2005. Les entrées dans le dispositif se développent plus fortement dans le secteur tertiaire et la construction que dans l'industrie, laquelle rassemble 13 % du total des entrées en 2006, contre 14,5 % d'octobre 2004 à décembre 2005.

En 2005, les entreprises de l'industrie manufacturière ont consacré, comme l'année précédente, 2,9 % de leur masse salariale à la formation professionnelle continue. Ce taux est nettement plus élevé que le minimum légal (1,6 % pour les entreprises de 10 salariés ou plus depuis la loi du 4 mai 2004). En 2005, les salariés de l'industrie manufacturière ont été nettement plus nombreux qu'au cours des années précédentes à participer à des stages de formation. La part des stagiaires a ainsi atteint 41,3 %, après 38,6 % en 2004 et 35 % en 2002. Cette part est désormais supérieure à celle de l'ensemble de l'économie. La durée moyenne des stages est restée stable entre 2005 et 2006 (29 heures).

- * Voir « Définitions » en annexe.
- http://www.education.gouv.fr/publication/default.htm
- http://ec.europa.eu/eurostat/
- http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=fd-eec06
- http://www.travail.gouv.fr/
- http://www.cereq.fr/2483/2483.htm

La formation des salariés 3.5

1. Nombre d'admis au baccalauréat (France métropolitaine et DOM) - Évolution de la part des filières scientifiques et industrielles

				70
	1995	2001	2006	2007
Bac technologique				
à compétence industrielle	8,1	8,4	7,6	7,8
Bac professionnel secteur				
de la production	5,3	8,4	8,9	9,0
Total filières industrielles	13,4	16,8	16,5	16,8
Bac général scientifique	28,3	25,4	27,9	27,0
Total filières industrielles				
et scientifiques	41,7	42,2	44,3	43,8
Nombre total d'admis				
au baccalauréat (milliers)	492	499	524	524

Source : ministère de l'Éducation nationale.

2. Salariés par niveau de diplôme en 2006

E	Ensemble des SCNA ⁽¹⁾		Secteur	industriel
	Total	Moins de 35 ans	Total	Moins de 35 ans
Aucun diplôme ou CEP	18,4	9,8	20,9	10,1
Brevet des collèges	8,0	6,4	6,9	5,8
CAP, BEP ou autre diplôme				
de ce niveau	26,3	20,3	33,1	25,2
Bac., brevet professionnel				
ou autre diplôme de ce nivea	u 17,8	24,3	14,4	22,1
Baccalauréat + 2 ans	14,2	19,1	13,3	20,0
Diplôme supérieur	15,3	20,1	11,4	16,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

⁽¹⁾ Secteurs concurrentiels non agricoles.

Source: Insee - enquête emploi 2006.

3. Part de l'industrie dans l'apprentissage

	2003	2004	2005	2006 ⁽¹⁾
Industrie	21,5	21,1	20,9	20,5
agroalimentaire	9,4	10,4	10,1	9,3
biens de consommation biens d'équipement	2,1 3,6	2,0 3,6	2,0 3,6	2,0 3,7
biens intermédiaires	3,9	3,6	3,6	3,7
Flux de nouveaux apprentis dans le secteur marchand				
(milliers)	233	247	263	277

⁽¹⁾ Les répartitions sont estimées sur 80 % des contrats enregistrés en 2006.

Source : Dares.

4. Principales données de la formation continue en 2005

Secteurs	Taux de participation financière ⁽¹⁾ (%)	Taux d'accès (%)	Durée (2) moy. stages (heures)
Agroalimentaire	2,4	37,5	22,7
Industrie textile	2,0	23,7	31,8
Habillement	1,9	23,4	29,9
Cuir et chaussure	1,9	17,2	30,8
Travail du bois	1,8	19,5	22,7
Papier et carton	2,4	32,9	24,8
Édition et imprimerie	2,1	28,2	24,5
Raffinage et ind. nucléaire	4,3	62,8	34,8
Industrie chimique	3,3	57,0	26,1
Caoutchouc et plastiques	2,7	40,0	28,5
Fab. prod. minéraux non métal.	2,7	39,0	24,6
Métallurgie	2,8	40,3	29,7
Travail des métaux	2,1	28,4	26,7
Fab. machines et équipements	2,6	39,9	26,8
Fab. équip. électriq. et électronic		58,5	37,3
Fab. machines et appar. électrique		37,9	30,9
Fab. équip. radio télévision	2,9	47,4	30,6
Fab. instrum. méd., optique, hor		37,4	29,0
Fab. mat. transport	5,2	64,8	39,3
Fab. autres matériels transport	3,4	56,5	34,2
Autres industries manufacturière	,	25,1	24,8
Récupération	1,8	27,2	26,6
Industrie manufacturière Tous secteurs	2,9 2,9	41,3 40,4	29,3 30,4

⁽¹⁾ Dépenses de formation déductible / masse salariale.

Source : Cereq - déclarations fiscales 24-83.

⁽²⁾ Nombre de stagiaires / nombre de salariés.

3.6 Les salaires bruts

La progression du smic s'était accélérée entre 2003 et 2005, en raison de l'application de la loi « Fillon » de janvier 2003. En effet, la loi « Aubry 2 » (janvier 2000) avait créé le système des garanties mensuelles de rémunération (GMR), permettant le maintien du salaire* mensuel des salariés payés au smic lors du passage aux 35 heures. Ensuite, la loi « Fillon » avait programmé la convergence du smic et des GMR, mises successivement en place, sur le niveau de la GMR la plus élevée. Ainsi, la hausse du smic a été de 5,7 % en moyenne annuelle entre 2003 et 2005, après + 3,3 % en moyenne au cours des trois années précédentes. Le processus de convergence ayant pris fin le 1^{er} juillet 2005, le smic horaire a ralenti par la suite : son augmentation a été de 2,5 % en glissement annuel moyen entre 2005 et 2007 et s'est élevée à 2,1 % au 1er juillet 2007.

Les augmentations soutenues du smic entre 2003 et 2005 ont conduit à une hausse mécanique de la part des bénéficiaires sur cette période. Ensuite, sa décélération a eu l'effet inverse. Ainsi, en 2006, la hausse du smic horaire n'a bénéficié qu'à 15,1% des salariés des entreprises non agricoles et hors intérim, contre 16,3 % en 2005. En 2007, le faible relèvement du smic et le dynamisme des salaires de base ont amplifié ce recul : 12,9 % seulement des salariés ont bénéficié de la hausse du smic en juillet 2007. Pour l'ensemble de l'économie, le salaire horaire de base des ouvriers a augmenté de 2,8 % entre fin 2006 et fin 2007. Dans l'industrie, cette hausse a été de 2,7 %. La part des salariés concernés par la revalorisation du smic dans l'industrie a aussi nettement baissé entre 2005 et 2007. En 2007, cette part varie de 0,4 % dans le secteur énergétique à 20 % dans les industries agroalimentaires.

En 2006, le salaire horaire brut moyen des salariés à temps complet de l'industrie s'élevait à 17,4 euros, supérieur de 5 % à celui de l'ensemble de l'économie et à tous les autres secteurs sauf à ceux des activités financières (24,5 euros), des services aux entreprises et de

l'administration. L'écart avec les activités financières s'explique par des salaires supérieurs par catégorie socioprofessionnelle (CSP) dans les activités financières ainsi que par une part beaucoup plus élevée de cadres. Par CSP, le salaire horaire brut moyen dans l'industrie est parmi les deux ou trois plus élevés des grands secteurs. Il vient en seconde position pour les cadres et les ouvriers non qualifiés, juste après celui des activités financières et constitue le salaire le plus élevé pour les professions intermédiaires.

En 2006, dans l'industrie, le salaire horaire brut moyen des femmes s'élevait à 15,1 euros, celui des hommes à 18,2 euros. Cet écart de 17 % est dû pour partie au fait que les femmes occupent moins fréquemment des emplois de cadres que les hommes. Toutefois, au sein d'une même CSP, l'écart demeure, bien que sensiblement plus faible : entre 16 % chez les cadres et 9 % pour les professions intermédiaires. Plus généralement, selon une étude de la Dares, un peu moins de la moitié de l'écart de salaires dans l'industrie entre hommes et femmes s'explique par le fait que, en movenne, les hommes et les femmes n'ont les mêmes « caractéristiques individuelles », qu'ils n'occupent pas les mêmes emplois et qu'ils ne travaillent pas dans les mêmes établissements. Les femmes sont certes aussi diplômées que les hommes mais elles justifient d'une expérience professionnelle et d'une ancienneté dans l'entreprise plus faibles, en raison notamment d'interruptions de carrière plus fréquentes et plus longues. Elles sont moins nombreuses à occuper les postes les plus rémunérateurs et à travailler dans les établissements qui versent les salaires les plus élevés. Lorsqu'on raisonne « toutes choses égales par ailleurs », l'écart salarial non expliqué par les caractéristiques citées plus haut reste cependant très important puisqu'il représente un peu plus de la moitié de l'écart salarial total. Cet écart non expliqué est, selon cette étude, « une évaluation possible de la discrimination salariale ».

- * Voir « Définitions » en annexe.
- Étude de la Dares : « Les écarts de salaires entre hommes et femmes en 2002, une évaluation possible de la discrimination salariale » : http://www.travail.gouv.fr/
- Rignols E.: « L'emploi des femmes dans l'industrie La qualité plutôt que la quantité », Le 4 Pages, Sessi, n° 200, janvier 2005 : http://www.industrie.gouv.fr/sessi/4pages/pdf/4p200.pdf

1. Évolution des salaires dans l'industrie

			,-
	Évolution 2002/2000	en glisseme 2005/2003	
Smic horaire	3,3	5,7	2,5
Salaire horaire de base des ouvrie	rs 3,8	2,8	2,7
Salaire mensuel de base			
Ouvriers	2,6	2,8	2,7
Employés	2,4	2,6	2,5
Professions intermédiaires	2,5	2,5	2,6
Cadres	2,3	2,3	2,5
Ensemble des salariés	2,5	2,7	2,6

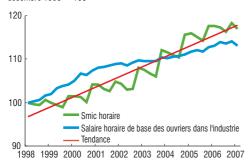
Champ pour les salaires de base : établissements de 10 salariés ou plus. Source: Dares - enquête Acemo.

2. Part des salariés rémunérés sur la base du smic au 1er juillet 2007 par secteur industriel

	2005	2006	2007
Industries agroalimentaires	23,3	22,1	20,0
Biens de consommation	14,2	11,1	10,2
Industrie automobile	2,2	2,5	1,3
Biens d'équipement	5,5	5,4	3,7
Biens intermédiaires	12,2	10,3	8,6
Énergie	0,4	0,5	0,4

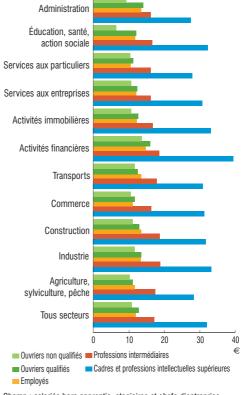
Champ : ensemble des salariés sauf apprentis et intérim. Source : Dares - enquête Acemo.

3. Pouvoir d'achat du smic et du salaire horaire de base des ouvriers dans l'industrie décembre 1998 = 100



Sources : Insee, Dares

4. Salaire brut horaire moyen des salariés à temps complet par catégorie socioprofessionnelle et par secteur



Champ: salariés hors apprentis, stagiaires et chefs d'entreprise. Source: Insee - DADS 2006..

5. Salaire brut horaire moyen des salariés à temps complet par sexe et catégorie socioprofessionnelle dans l'industrie



Champ: salariés hors apprentis, stagiaires et chefs d'entreprise.

Source: Insee - DADS 2006...

3.7 Productivité et coûts salariaux des pays de l'OCDE

En France, en 2007, le coût salarial horaire* dans l'industrie manufacturière atteint 31,9 euros. Comparable à celui de l'Allemagne (32 euros), il se situe parmi les plus élevés de l'UE, largement supérieur au coût salarial horaire moyen de la zone euro (28,1 euros). Les douze derniers États entrés dans l'Union ont tous des coûts salariaux horaires inférieurs à 12 euros en 2007.

Entre 2000 et 2007, le coût salarial horaire français a augmenté de 28 %, au même rythme que dans l'ensemble de la zone euro. Il s'accroît plus rapidement que chez les principaux concurrents de la zone euro, l'Allemagne (+ 16 %) et l'Italie (+ 22 %). Il progresse beaucoup moins que dans d'autres pays comme l'Espagne (+ 33 %), le Portugal (+ 35 %), l'Irlande (+ 42 %) et la Grèce (+ 56 %). Dans les nouveaux États membres, le coût salarial horaire a parfois doublé durant ces sept années, témoignant d'un important effet de « rattrapage ».

En France, le coût salarial horaire a fortement progressé avec le passage aux 35 heures. Au Japon, la crise économique persistante a arrêté la progression des salaires depuis 2000. En Allemagne, le gouvernement a freiné les hausses salariales pour gagner en compétitivité à l'exportation. À l'inverse, les coûts salariaux ont beaucoup augmenté au Royaume-Uni.

L'évolution du coût salarial horaire français se situe dans la moyenne des évolutions en monnaie nationale observées dans les pays de l'OCDE, avec une croissance accentuée partout, hormis au Japon. En revanche, lorsque l'on exprime les coûts salariaux des pays de l'OCDE en euros, la France accuse l'une des progressions les plus fortes et se retrouve nettement au-dessus de ses concurrents. En effet, du fait de l'appréciation de la monnaie européenne, les coûts salariaux horaires exprimés en euros diminuent très fortement

entre 2000 et 2007 au Japon (-40 %) et sensiblement aux États-Unis (-10 %).

Depuis 1990, la productivité horaire du travail* a augmenté plus rapidement aux États-Unis que dans les autres grands pays industrialisés. La diffusion massive et rapide des technologies de l'information et de la communication (TIC) a permis des gains de productivité élevés dans l'industrie. Depuis 2000, ces derniers se sont maintenus, mais au prix d'une forte contraction de l'emploi industriel.

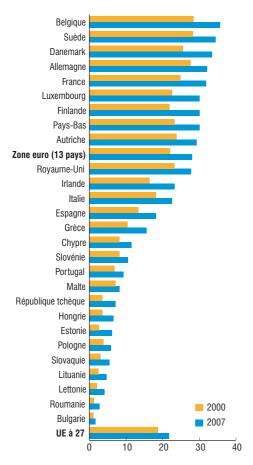
En France, la croissance de la productivité horaire est restée assez élevée pendant la période 1990-2007, dans le sillage des grandes nations industrielles. Depuis 2000, elle a toutefois décéléré, malgré la baisse de l'emploi industriel. L'Allemagne, le Japon et le Royaume-Uni bénéficient désormais d'une croissance de la productivité horaire du travail supérieure à celle de la France. Au cours de la seule année 2007, la performance de la France est comparable à celles du Royaume-Uni et du Japon (+ 2,6 %), mais l'Allemagne creuse l'écart (+ 5 %). Entre 2000 et 2007, l'Italie affiche, en revanche, des pertes de productivité.

Entre 2000 et 2007, les coûts salariaux unitaires* ont légèrement baissé en France : les gains de productivité élevés ont permis d'absorber en totalité la hausse des coûts salariaux. Depuis 2005, les coûts salariaux unitaires se sont stabilisés. En Allemagne, l'évolution modérée des coûts salariaux horaires, conjuguée aux gains de productivité, a permis de réduire les coûts salariaux unitaires de plus de 10 % depuis 2003. À l'opposé, en Espagne et au Royaume-Uni, la hausse des coûts salariaux horaires a induit une forte augmentation des coûts salariaux unitaires. Ces derniers se sont encore plus fortement accrus en Italie en raison des pertes de productivité.

- * Voir « Définitions » en annexe.
- http://ec.europa.eu/eurostat
- http://www.bls.gov/

Productivité et coûts salariaux des pays de l'OCDE 3.7

1. Coûts salariaux horaires en euros en 2007



Champ : industrie manufacturière, y compris IAA et hors énergie, entreprises de 10 salariés ou plus.

Source : Eurostat.

3. Productivité horaire du travail dans les pays de l'OCDE

	1995/1990	2000/1995	Moyenne annuelle (%) 2007/2000
États-Unis	3,7	5,6	4,6
Japon	3,3	3,4	3,8
Allemagne ⁽¹⁾	2,9	3,7	3,8
Espagne	3,1	0,8	2,1
France	3,4	4,6	3,5
Italie	3,8	1,4	- 0,2
Royaume-Uni	2,8	2,7	3,9

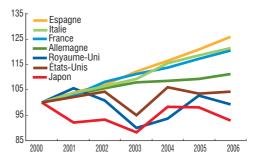
(1) Allemagne de l'Ouest avant 1991.

Champ: industrie manufacturière, y compris IAA et hors énergie.

Source : Bureau of Labor statistics.

2. Coûts salariaux horaires en euros dans les pays de l'OCDE

indices, base 100 en 2000

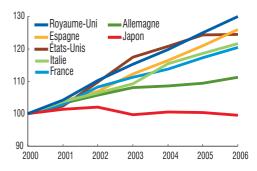


Champ : industrie manufacturière, y compris IAA et hors énergie.

Source: Bureau of Labor statistics.

4. Coûts salariaux horaires en monnaie nationale dans les pays de l'OCDE

indices, base 100 en 2000

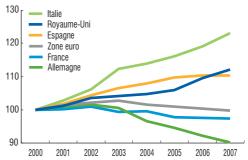


Champ: industrie manufacturière, y compris IAA et hors énergie.

Source : Bureau of Labor statistics.

5. Coûts salariaux unitaires en monnaie nationale des pays de l'OCDE

indices, base 100 en 2000



Champ: industrie manufacturière, y compris IAA et hors énergie.

Source: Bureau of Labor statistics.

3.8 L'immigration économique

En France, l'immigration économique représente une faible part des flux totaux d'immigration. En 2006, 15,5 % des entrées sur le territoire, hors ressortissants de l'Espace économique européen* (EEE), sont motivées par l'exercice d'une activité professionnelle. Parmi ces 38 000 travailleurs étrangers salariés accueillis sur le territoire français, 10 000 sont des travailleurs permanents, 11 000 des travailleurs temporaires et 17 000 des travailleurs saisonniers. 70 % d'entre eux sont des hommes, originaires principalement du Maroc et de Pologne pour les permanents et les saisonniers, des États-Unis pour les temporaires.

Cependant, le nombre d'entrées de travailleurs étrangers en provenance des pays extérieurs à l'EEE ne rend pas compte de l'ensemble de l'impact de l'immigration sur la demande d'emploi en France. En effet, d'une part, la majorité des titres de séjour, notamment ceux liés au regroupement familial, autorisent le travail. D'autre part, les entrées des ressortissants de l'EEE et le recours à la prestation de services internationale ne sont pas comptabilisés dans les données administratives. Au total, la Direction des populations et migrations estime à 88 000 environ le nombre d'actifs étrangers entrés sur le territoire en 2006 (hors prestation de services internationale).

D'après l'enquête emploi de l'Insee de 2006, la France compte 2,3 millions d'actifs immigrés, soit 8,2 % de la population active. Le taux d'activité des immigrés est proche de celui des Français de naissance, même s'ils sont davantage touchés par le chômage. Les salariés immigrés sont surreprésentés, notamment dans le secteur de la construction et des services aux particuliers ainsi que parmi les ouvriers et les employés.

Une immigration par le travail répond, à court et long terme, à certains besoins de main-

d'œuvre de l'économie. En effet, une immigration aux compétences élevées ou complémentaires à celle des autochtones accroît la productivité du travail, donc le PIB par tête. Aussi, la plupart des politiques migratoires en Europe s'orientent vers une ouverture aux immigrés très qualifiés ou susceptibles d'occuper les emplois vacants à tout niveau de qualification.

Depuis le 1^{er} mai 2006, la France ouvre progressivement son marché du travail aux ressortissants des Nouveaux États membres (NEM). L'opposabilité de la situation de l'emploi, qui ne leur était déjà plus appliquée pour 150 métiers représentant environ 40 % des offres d'emploi, est entièrement abandonnée depuis le 1^{er} juillet 2008 pour les pays ayant adhéré en 2004.

Par ailleurs, la nouvelle législation sur l'immigration (lois du 24 juillet 2006 et du 23 octobre 2007) ouvre des possibilités nouvelles aux étrangers qui souhaitent travailler en France :

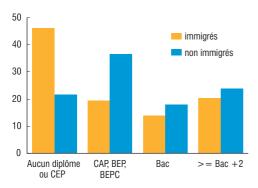
- pour certains métiers connaissant des difficultés de recrutement, la situation locale de l'emploi n'est pas opposable aux travailleurs étrangers en provenance de pays extérieurs à l'EEE;
- la durée de travail autorisée pour les étudiants étrangers est portée à 60 % de la durée légale du travail. De plus, les titulaires d'un master obtenu en France bénéficient d'une autorisation de séjour de six mois pour trouver un emploi correspondant à leurs qualifications et ne se voient pas opposer la situation de l'emploi;
- une carte « compétences et talents », valable trois ans et autorisant le regroupement familial, est créée afin d'attirer les travailleurs hautement qualifiés. Un titre spécifiquement accordé aux salariés détachés favorise également la mobilité des cadres dans les groupes internationaux.

- * Voir « Définitions » en annexe.
- « Immigration sélective et besoins de l'économie française », DGTPE, 2006
- http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000160/index.shtml
- « Immigration et présence étrangère en France en 2005 », Rapport annuel de la direction de la population et des migrations, 2007 : http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_immigration_2005.pdf
- www.anaem.social.fr

L'immigration économique 3.8

1. Niveau de diplôme de la population immigrée et non immigrée en 2006

% de la population âgée de 15 à 64 ans



Note de lecture : environ 46 % des immigrés entre 15 et 64 ans ne sont pas diplômés, contre 22 % chez les non immigrés. Les résultats sont en moyenne annuelle.

Source : Insee, enquêtes emploi du premier au quatrième trimestre 2006.

2. Taux de chômage par niveau de diplôme

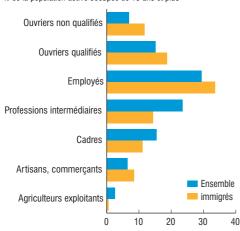
% des actifs

Année 2002	Sans diplôme	CAP, BEP, BEPC	Bac	>= Bac+2
Immigrés	18	17	15	12
Non immigrés	13	8	8	5

Note de lecture : en 2002, environ 18 % des actifs immigrés sans diplôme sont au chômage, contre 13 % pour les non immigrés. Source : Insee, enquête emploi 2004.

3. Répartition des actifs occupés selon la catégorie socioprofessionnelle en 2006

% de la population active occupée de 15 ans et plus



Note de lecture : environ 11 % des immigrés occupés sont cadres, contre 15 % pour l'ensemble des actifs occupés. Les résultats sont en moyenne annuelle.

Source : Insee, enquêtes Emploi du 1er au 4e trimestre 2006.

4. Part des actifs immigrés dans les principaux secteurs d'activité en 2006

% des actifs occupés dans chaque secteur

	Part des immigrés dans le secteur			
Secteurs d'activité	Hommes	Femmes	Ensemble	
Agriculture	4	4	4	
Industrie	6	6	6	
industries agricoles	5	5	5	
biens de consommation	7	7	7	
automobile	9	9	9	
biens d'équipement	6	4	5	
biens intermédiaires	7	6	6	
Énergie	3	5	4	
Construction	14	4	13	
Tertiaire	8	7	8	
commerce et réparations	8	6	7	
transports	8	8	8	
activités financières	5	4	4	
activités immobilières	10	16	13	
services aux entreprises	10	10	10	
services aux particuliers	13	15	14	
éducation, santé	6	5	5	
administrations	4	5	4	
Ensemble	8	7	8	

Note de lecture : environ 4 % des actifs occupés dans le secteur de l'agriculture sont immigrés, contre 8 % en moyenne dans l'ensemble des secteurs de l'économie. Les résultats sont en moyenne annuelle. Champ : France métropolitaine, actifs occupés immigrés de 15 ans ou plus. Source : Insee, enquêtes Emploi du premier au quatrième trimestre 2006.